

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-153 du 20 Septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de HAINAUT à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaients présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes : O. CONSTANT – J. STORET – A.M. BARBIER

MM. B. DE REU – J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – E. REMY – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – J.N. MENAGE – J. FOSTIER – J. Ch. DERUE – F. MATHON – X. LEROUX – D. TABARY – H. COPIN – B. DUVERGE – L. ANTINORI – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – D. BEDU – M. BLONDEL – M. DELAUTRE – G. RICAUX

M. B. DE REU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE

M. H. TABARY absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF

M. J.M. PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ

M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN

M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par Mme M.C.BOUTTEMY

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. DELEVOYE

Objet : Cession d'un terrain industriel à la SCI LIBERCURIALE – Projet POST-IMMO

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la délibération du 27 mai 2013, autorisant la cession d'un terrain industriel situé sur la Zone d'Activités du Moulin à la Société POST-IMMO, en vue d'y construire le Centre de Tri courrier du secteur de la Région de Bapaume.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que ce projet est porté par une Société Civile Immobilière et qu'il convient de redélibérer sur le projet de cession de terrain.

Monsieur le Président présente le projet de cession d'une parcelle de 4 500 m² au profit de la SCI LIBERCURIALE qui envisage la création de 3 cellules qui seront louées à la Société POST-IMMO, pour la cellule N° 1 et vendue à la Société MED-HYGIENE et à l'entreprise d'électricité SAVAUX pour les cellules N°2 et N°3.

Monsieur le Président rappelle l'estimation des Domaines sur le prix de cession de ces terrains fixé à 12,00 € HT du m2.

Monsieur Le Président propose, en conséquence de confirmer cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide à l'unanimité :

- d'approuver la vente d'une parcelle de 4 500m² au profit de la Société Civile Immobilière LIBERCURIALE,
- d'approuver le prix de cession de ce terrain sur la base de 12,00 € HT le m2 conformément à l'avis des Domaines,
- d'autoriser Monsieur le Président à représenter la collectivité, à l'acte notarié
- de confier à Maître BRETTE le soin de rédiger cet acte

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 20 septembre 2013 et transmission en Préfecture le 20 septembre 2013.

Pour extrait conforme.

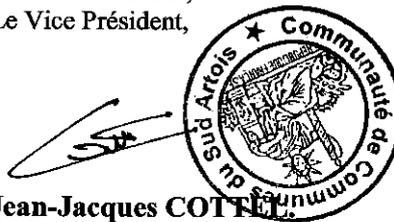
Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 20 septembre 2013 et transmission
en Préfecture le 20 septembre 2013
Pour le Président,
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Pour le Président,
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

U 7 OCT. 2013

ARRIVÉE

2013-153 20/09/2013

DEL Cession d'un terrain industriel